



HAL
open science

Les relations université-politique : conflits d'intérêts ou fécondation mutuelle ?

Jacques Palard

► **To cite this version:**

Jacques Palard. Les relations université-politique : conflits d'intérêts ou fécondation mutuelle ?. *Annuaire des collectivités locales*, 1995, 15, pp.5-12. 10.3406/coloc.1995.1181 . halshs-03139833

HAL Id: halshs-03139833

<https://shs.hal.science/halshs-03139833>

Submitted on 8 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

1. Les relations université-politique : conflits d'intérêts ou fécondation mutuelle ?

Monsieur Jacques Palard

Citer ce document / Cite this document :

Palard Jacques. 1. Les relations université-politique : conflits d'intérêts ou fécondation mutuelle ?. In: Annuaire des collectivités locales. Tome 15, 1995. pp. 5-12;

doi : <https://doi.org/10.3406/coloc.1995.1181>

https://www.persee.fr/doc/coloc_0291-4700_1995_num_15_1_1181

Fichier pdf généré le 18/05/2018

1

LES RELATIONS UNIVERSITÉ-POLITIQUE : CONFLITS D'INTÉRÊTS OU FÉCONDATION MUTUELLE ?

Jacques PALARD

"Comment utiliser le mieux possible nos atouts en termes de niveau de connaissance ? (...) Comment faire pour que les chercheurs puissent transmettre les résultats de leurs recherches ? Il manque aujourd'hui une relation "organisée dans le désordre" entre le savoir, qui est en train de s'élaborer dans la recherche, et les besoins correspondants à une réalité marchande présente dans toutes nos entreprises. Ce problème est à nouveau un problème culturel : celui des gens qui se cachent la copie les uns par rapport aux autres, qui ne cherchent pas à bénéficier des moyens mis à leur disposition par les milieux universitaires ou qui ne se préoccupent pas de savoir si leurs recherches sont utilisables par d'autres".

Exprimés le 31 mai 1994 par le président de l'Association nationale de la Recherche technique à l'occasion de la signature de la 5 000^{ème} convention CIFRE (Conventions industrielles de Formation par la Recherche), ces propos ne valent sans doute pas seulement pour les rapports industrie-recherche. Ils s'appliquent parfaitement aux relations qui s'engagent - ou qui ne s'engagent pas - entre l'Université et les acteurs politiques.

Les enjeux sont en effet largement similaires. Sans doute ne saurait-on assimiler les collectivités locales à des entreprises, leurs prestations à des services marchands et les usagers des services urbains à de simples clients. Les rapports gouvernants-gouvernés obéissent à des logiques où les notions de représentation et de citoyenneté sont censés l'emporter sur celles de profit et de cash-flow. Toutefois, considérées sous l'angle de la sociologie des organisations, du rapport à l'environnement, de l'innovation et de la modernisation, voire des relations de concurrence, les institutions politiques n'échappent évidemment ni à l'impératif de la performance ni à celui de l'adéquation entre le service offert et le besoin réel ou supposé de ses destinataires.

Les chercheurs, de leur côté, dans un contexte marqué par une profonde recombinaison des rapports inter-institutionnels, ne pourraient sans dommage faire l'impasse sur des études de terrain qui conduisent bon gré mal gré à l'engagement d'étroites interactions entre la recherche et l'action, entre l'Université et le milieu politique. Si l'évaluation des politiques publiques s'inscrit aujourd'hui parmi les paradigmes pratiques incontestés de part et d'autre, c'est probablement en raison même de la conscience d'appartenance à une certaine communauté d'intérêts.

La décentralisation, la recherche, les colloques

Il n'est pas inutile d'opérer à cet égard un rapide retour en arrière et de se demander, documents à l'appui, quelle conception de ces rapports pouvait prévaloir dans la période pré-décentralisation. Ce faisant, il s'agit moins de faire émerger un hypothétique "sens de l'histoire" que de déceler la nature des attentes des divers protagonistes d'alors et, surtout, les termes de l'échange. Le colloque organisé en 1978 à l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, conjointement par le Groupement de Recherches coordonnées sur l'Administration locale (GRAL) et le Centre d'Etude et de Recherche sur la Vie Locale (CERVL), offre d'une telle investigation une illustration intéressante. Consacré précisément à l'analyse des relations entre « les collectivités locales et la recherche »¹, il a permis aux divers intérêts et points de vue de se confronter, sur un sujet qui faisait alors figure de nouveauté. Il a conduit également à dégager les conditions "culturelles" et organisationnelles d'une possible confrontation entre, d'une part, les acteurs politiques et administratifs, et, d'autre part, les spécialistes des sciences sociales. Evoquant le rôle de médiation des études, dans un contexte où l'Etat est singulièrement mieux pourvu que les collectivités locales, J. BOUINOT, directeur du GRAL, met en exergue les facteurs de dissonance cognitive qui résultent notamment d'un conflit, latent et inconscient, de temporalités : "Les rares chercheurs qui ont observé in vivo des décideurs retracent des démarches discontinues, sautant sans relâche d'un dossier à l'autre, s'appuyant plus sur l'information orale que sur l'information écrite, se posant des questions appelant des réponses immédiates. Bref, un comportement "en temps réel" marqué par le régime de l'urgence."² Il évoque également les différences de langages et l'ésotérisme du discours sociologique, et relève les motifs de la méfiance des élus à l'égard des études : leur coût excessif, l'irréalisme des solutions préconisées... D'autres intervenants font également ce constat du caractère "bi-culturel" des échanges, et, partant, d'un conflit de légitimités entre savoir et pouvoir.

Fondant sa position sur une expérience acquise à l'occasion de plusieurs expertises réalisées à la demande de services étatiques, J.-C. THOENIG, au cours du même colloque, s'attache à montrer en termes de sociologie de la connaissance que l'utilité de l'intervention analytique dans la sphère politico-administrative se fonde sur une approche plus adéquate du réel social et des conditions du changement et induit, à la façon d'un processus itératif, un certain renouvellement de la réflexion théorique et des cadres conceptuels : "La sociologie n'est pas uniquement un fournisseur d'informations, elle est une activité qui produit et élabore de nouvelles - et plus fécondes - façons de percevoir et de raisonner sur la réalité sociale, d'établir par exemple des "diagnostics". De ce point de vue, et au début des années 1970, la contribution la plus importante qui était disponible concernait assurément la réforme régionale de mars 1964 et les raisons pour lesquelles celle-ci n'avait pas été un facteur déterminant de changement progressif du gouvernement des affaires publiques. Des concepts tels que ceux d'apprentis-

1. Cf. GRAL, CERVL, Les collectivités locales et la recherche. Ed. du CNRS, 1979.

2. Ibid., p. 101.

sage institutionnel, de processus de décision, d'effets contre-intuitifs, de pouvoir et stratégies, permettaient de mieux saisir les dimensions "politiques" auxquelles une politique de changement institutionnel se trouve confrontée dans le domaine des rapports entre l'Etat et les collectivités locales. Un raisonnement plus réaliste que celui inspiré du droit et moins "empirique" que celui du bon sens du praticien apparaît en ce qui concerne la compréhension du fonctionnement et du changement des ensembles organisés complexes."³

Que de tels propos soient tenus dans le cadre d'un *colloque* ouvert aux représentants des divers groupes d'acteurs impliqués par la thématique n'est pas dénué de significations. Ce type de manifestations va en effet constituer, au cours de la dernière décennie, l'une des formes sociales majeures de rencontre et de confrontation du milieu politico-administratif et du milieu universitaire. On en trouverait une parfaite illustration au cours de la période récente, qui a été marquée par la "célébration" du dixième anniversaire des lois de décentralisation. Le colloque que le GRAL organise... au Sénat en février 1992 est ainsi délibérément placé sous le signe du "partenariat" : "Ce partenariat, écrivent les organisateurs dans l'avant-propos des actes, a permis d'organiser un colloque à qui les universitaires et les chercheurs ont apporté le substrat scientifique - ou, plus modestement, le recul et le point de vue des ateliers de l'université - mais qui a bénéficié aussi, en dépit de la période électorale, d'une participation d'élus et de personnalités parmi les plus représentatifs, qui ont accepté de partager leurs expériences diverses et de porter un jugement sur une "aventure" institutionnelle sans précédent en France."⁴ Le colloque consacré au bilan de la régionalisation qui s'était tenu à Amiens quelques mois plus tôt est peut-être plus significatif encore de ce système d'échanges : il fut organisé par une collectivité territoriale, le Conseil régional de Picardie, qui associa à l'opération le journal *Le Monde* ainsi que des institutions universitaires, en l'occurrence la Fondation nationale des Sciences politiques, l'Institut d'Etudes politiques de Paris, l'Observatoire interrégional du Politique et l'Association française de Science politique. Plus récemment, le colloque sur "l'Intercommunalité et le Développement du Territoire", d'ailleurs intitulé "Rencontres Université-Politique" et qui s'est tenu en septembre 1994 à Rodez à l'occasion du 30ème anniversaire du district du chef-lieu de l'Ariège, participe d'un modèle similaire. Ses initiateurs ont inscrit dans sa préparation même et dans son déroulement ce qui était centre de sa thématique et de son contenu, de sa substance pourrait-on dire, par un savant mixage d'interventions de responsables politiques et d'universitaires ; par le rôle conjoint qu'ont joué dans sa coordination, d'une part, le District du Grand Rodez et l'Assemblée

3. Ibid., p. 165.

4. G. GILBERT, A DELCAMP dir., *La décentralisation dix ans après*. Paris, LGDJ, 1993, p. VI. L'ouvrage est publié avec le concours de la DATAR. Le choix éditorial tient compte de ce qui est ici considéré comme une complémentarité : "La première partie est consacrée à la gestation et à la naissance de la décentralisation. Elle confronte les souvenirs des concepteurs des lois de décentralisation, membres de cabinets ministériels d'alors, rapporteurs, parlementaires, la lecture qu'ils en font aujourd'hui à la lumière des réalisations, et le regard des observateurs universitaires. Les cinq dernières parties de l'ouvrage éclairent le bilan de la décentralisation en privilégiant le point de vue des acteurs, Etat et collectivités territoriales." (p. VII).

des Districts et Communautés de France et, d'autre part, le Laboratoire d'Etudes sur la Réforme Administrative et la Décentralisation mais aussi, à un autre plan, par la participation de la Région Midi-Pyrénées et le patronage du GRAL.

Echanges et sociologie de la connaissance

Le propos n'est pas ici d'évaluer la nature ou le degré d'asymétrie des "gains", en termes notamment de "faire-valoir" ou de légitimation croisée, que chacun des partenaires est en droit de rechercher au travers de ce jeu coopératif, bien que les enjeux en ce domaine soient loin d'être négligeables. Il est surtout de s'interroger sur les effets que ce mode d'échanges comporte en matière d'action politique et de connaissance scientifique, ou, en d'autres termes, en matière de pouvoir et de savoir. L'élément médiateur repose le plus souvent sur la commande d'expertise, c'est-à-dire, à l'initiative des décideurs politiques, sur l'insertion d'"un savoir professionnel spécialisé en amont du processus de décision, tendant à la rationalisation des politiques publiques par la production de normes ou de modèles de comportement s'ajoutant à la réglementation juridique"⁵. La question se pose ici clairement du degré d'"extériorité"⁶ du chercheur par rapport à son champ d'exploration et du type de partenariat qui s'engage avec la sphère politique et administrative. En tout état de cause, il s'opère un processus d'interpénétration, qui conduit à la constitution d'une sorte de communauté d'intérêts et à l'adoption par l'analyste des paradigmes pratiques qui, à un moment donné, dominant et structurent le système de représentations des acteurs politiques et administratifs. Ce processus résulte de l'engagement de rapports contractuels qui induisent de facto la nécessaire adoption d'un langage commun apte à rendre compréhensible par l'analyste la lettre et l'esprit de la commande, et "lisibles" par le commanditaire les travaux de recherche ou les études. On peut relire à la lumière de cet impératif le développement de la recherche urbaine au cours des années 1970. Pour en comprendre le contenu, il convient de le rapporter à la demande des planificateurs, armés d'une conception scientifique de l'économie politique - Commissariat général du Plan, Mission de la Recherche du Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire... : "cette demande n'est pas quelconque ; elle est celle d'un commanditaire qui détient le pouvoir de financement et qui a sa propre représentation de la société et de ce qu'il attend des sciences sociales. (...) L'Etat planificateur savant a la volonté de mettre en oeuvre le monopole de la connaissance scientifique légitime de la réalité sociale."⁷

Cette communauté d'intérêts va-t-elle à l'encontre de l'autonomie de ce que Raymond ARON appelle la "communauté des sciences sociales" ? Dans l'introduction qu'il donne aux réflexions de Max WEBER sur "le savant et le politique", l'auteur du *Spectateur engagé* reconnaît que les sciences sociales ne partent jamais d'une table

5. Pierre SADLAN, Jean DUMAS, in IFSA, La décision administrative en milieu local. Paris, 1982, p. 122.

6. Cf. Jean-Marc OFFNER, L'expertise locale en transports urbains des années soixante-dix. L'ère des nouveaux technocrates. Institut national de Recherche sur les Transports et leur sécurité, 1987.

7. Michel AMIOT, Contre l'Etat, les sociologues. Eléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980). Paris, Ed. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, 1986, p. 52 et 93.

rase, que la position des problèmes est suggérée par les événements, que la méthode n'est pas indépendante de la philosophie ou du milieu historique et que les résultats sont souvent influencés par les intérêts des nations et des classes. Il n'en définit pas moins les "règles constitutives de cette communauté des sciences sociales" : "D'abord, l'absence de restriction dans la recherche et l'établissement des faits eux-mêmes (...). Ensuite, l'absence de restriction au droit de discussion et de critique et de critique, appliquées non pas seulement aux résultats partiels, mais aux fondements et aux méthodes. (...) Enfin, l'absence de restriction au droit de désenchanter le réel."⁸ On pourra à juste titre rétorquer que semblable conception rigoriste, à visée tout à la fois épistémologique et déontologique, des rapports entre le "savant" et le "politique" ne saurait s'appliquer avec une telle exigence au travail d'expertise ou de conseil pour lequel l'Université serait sollicitée. Pareillement, on conviendra qu'est pour une large part infondé le soupçon d'inféodation idéologique qui pèse parfois sur les travaux qui découlent de telles relations contractuelles ou de ce que d'aucuns, naguère, ont dénoncé par le qualificatif sans appel de "gestion de la recherche par l'aval". Cet effort d'élucidation n'en a pas moins le mérite d'obliger à préciser quels sont les termes de l'échange ainsi que les bénéfices réciproques de ce qui, au travers de la recherche-action, peut au contraire apparaître comme des relations de mutuelle fécondation sinon comme la condition présente de l'avancée du savoir, savoir expert autant que savoir savant. Il permet aussi de prendre la mesure des limites comme des effets positifs de la recherche contractuelle ou, plus couramment, des échanges entre l'homme d'action et le chercheur dans la préparation et dans l'évaluation des décisions.

Le bilan du programme de recherche "Mutations économiques et urbanisation", développé de façon conjointe au cours des dernières années par le Plan urbain, le Commissariat général du Plan et la DATAR, est à cet égard riche d'enseignements. Le président de son Comité d'orientation reconnaît l'importance de la question, déjà évoquée, des temporalités, mais plutôt pour y voir un défi lancé au chercheur dans ses rapports à l'homme d'action : "Ainsi va la vie de la recherche incitative, suffisamment soumise aux vents de l'actualité pour éviter que ses responsables ne s'endorment dans le confort intellectuel des certitudes. La persévérance y est une valeur essentielle à côté de la "volonté de savoir". Même si le débat politique néglige trop souvent les acquis de la recherche ou tend parfois à en détourner le sens profond, il faut croire à l'efficacité de la démarche comme apprentissage de la complexité et comme école de rigueur dans la préparation des décisions."⁹ La complexité à laquelle il est fait ici allusion peut s'appliquer non seulement à l'objet de l'analyse mais aussi au jeu de rôles qui s'engage et qui, pour le chercheur, implique "distanciation" et "sympathie", selon l'un des rapporteurs de ce même programme. Se référant à une expérience singulière de recherche-action, ce chercheur refuse toute rupture a priori entre théorie et pratique :

8. Raymond ARON, "Introduction" à Max WEBER, *Le savant et le politique*. Paris, UGE (coll. 10/18), p. 19-20.

9. Jean-Pierre LACAZE, "Le chercheur et le responsable", in Plan Urbain, Commissariat général du Plan, DATAR, *Mutations économiques et urbanisation. Cinq ans de recherche et d'expérimentation*. Paris, La Documentation française, 1994, p. 5.

"Celui qu'il est convenu d'appeler le praticien est un homme pour qui la théorie compte beaucoup, et le chercheur un praticien qui ne cesse de se débattre dans du rapport social et de l'anthropologie réciproque."¹⁰ Il conviendrait, par voie de conséquence, de parler moins en termes de distinction que de tension permanente, tension qu'il est d'autant plus important d'appréhender dans sa dynamique qu'elle conditionne la construction collective d'un enjeu politique et qu'elle contribue à faire évoluer les présupposés théoriques du chercheur comme les utopies ou certitudes du praticien.

Une commune adaptation au changement

En période de changement institutionnel rapide - ce dont le processus de décentralisation et de développement des politiques publiques locales constitue indubitablement une traduction exemplaire -, ces transferts de savoir et d'information, ces pratiques de "traduction" entre chercheurs et praticiens prennent une importance toute particulière. Soumis au renouvellement des objets, sollicité par une complexification croissante des interactions entre niveaux institutionnels..., le chercheur trouve dans les demandes d'expertise et d'évaluation qui lui sont adressées un vecteur privilégié pour "garder le contact" avec le terrain et pour pratiquer l'observation participante, source irremplaçable de quasi-expérimentation *in vivo*. C'est aussi pour lui le moyen de "valoriser" ses travaux et, ce faisant, de prouver - voire de se prouver à lui-même - son utilité sociale. L'homme politique, sur un mode complémentaire, par une plus claire intelligence de la portée de son action, cherche à évaluer par avance les effets de ses décisions et l'engagement de nouvelles interventions. La recherche vaut pour lui réduction d'incertitude. Plus encore peut-être, elle vaut élucidation et intelligibilité de l'environnement dans lequel il évolue ainsi que des "cadres" de sa propre expérience. Cette orientation s'accorde avec l'une des dimensions de la démarche évaluative : ainsi que l'indique le président du Conseil scientifique de l'évaluation, celle-ci constitue une institution d'interaction sociale ; "elle n'est pas seulement orientée vers l'action, elle est aussi orientée vers le partage des connaissances."¹¹ Sur un plan plus directement opératoire, la recherche est un facteur d'efficience de l'action politique ; parce qu'il est par profession en mesure de prendre du recul et d'appréhender les processus sociaux sur le temps long, le chercheur peut dégager les logiques sociales globales et définir les stratégies susceptibles de s'accorder au mieux avec les caractéristiques de l'environnement et le système d'action d'ensemble. Deux champs d'application, parmi beaucoup d'autres, permettent d'éclairer ce point : l'action économique des collectivités locales et l'action intercommunale. Les politiques de développement local traduisent plus souvent, chez les élus le volontarisme qu'une claire perception des stratégies d'implantation et de redéploiement spatial des entreprises. Comprendre que la globalisation de l'économie et la transnationalisation des échanges et des investissements vont de pair, dans l'esprit même des chefs d'entreprises, avec l'affirmation du rôle des territoires, saisir que les entreprises, dans leur effort de compétitivité, tiennent compte aujourd'hui

10. Michel MARIE, "Les paradoxes de la recherche-action ou le savoir nomade", *ibid.*

11. Jean LECA, "Sur le rôle de la connaissance dans la modernisation de l'Etat et le statut de l'évaluation". *Revue française d'Administration publique*, n° 66, avril-juin 1993, p. 192.

moins du coût des ressources et du travail que des externalités liées à l'environnement productif et institutionnel, à l'existence de cadres d'action collective et de projets cohérents, aux possibilités de mutualisation des risques... n'est pas indifférent pour l'orientation et la mise en oeuvre de politiques de développement local et régional¹². Une telle approche a vocation à impulser, dans une perspective d'économie politique, la définition de systèmes coopératifs d'action et de modes d'intervention plus pertinents qu'une classique politique de communication externe ou de marketing urbain. Sur le second plan, celui de l'action intercommunale, le chercheur peut attirer l'attention du praticien sur les conditions sociales et culturelles locales susceptibles de peser de façon déterminante sur la faisabilité du projet, ses formes organisationnelles potentielles y compris en matière de leadership, sur son champ d'application "acceptable" par les autres acteurs... Sur ce thème, une étude est précisément en voie d'achèvement dans le cadre d'un contrat entre un chercheur en Science politique et une institution parapublique de conseil des collectivités locales. Dans chacun des deux cas, il apparaît que les interventions seront d'autant plus pertinentes que les stratégies intentionnelles des décideurs seront élaborées sur la base d'une analyse structurelle de la situation et qu'elles opèreront comme des modes d'appropriation des marges de manoeuvre apparues à l'examen de logiques qui échappent à la claire conscience des acteurs.

De quelques dispositifs pratiques...

Des dispositifs existent, qui tendent, dans des domaines particuliers, à structurer sinon à institutionnaliser les formes de collaboration. En matière de formation, il n'est désormais plus utile de mentionner l'importance qu'ont eue en la matière - et que continuent d'avoir - les DEA et les DESS spécialisés, que ce soit au plan du public étudiant ou à celui des intervenants. Dans le secteur de la documentation, la base de données bibliographiques LOCALDOC, créée dans le cadre et avec l'appui du GRAL, offre depuis 1987 un double support de consultation - un bulletin trimestriel et un fichier informatisé interrogeable sur Minitel - et donne accès chaque année à l'analyse de près d'un millier d'articles ou d'ouvrages consacrées aux institutions et aux politiques locales. Cette base fonctionne en réseau sur un mode coopératif et coordonne l'activité en ce domaine d'une trentaine d'équipes qui représentent l'ensemble des sciences sociales.¹³ Il est dans sa vocation de constituer un trait d'union entre la recherche et les collectivités locales. S'il fallait, enfin, dans le champ très large de la recherche proprement dite, évoquer des opérations parmi à la fois les plus significatives et les plus novatrices, le regard pourrait s'arrêter sur le programme du GRALE récemment soumis à l'avis des instances compétentes du CNRS. Ce programme, qui joue la carte européenne, d'où le "E" terminal, regroupe onze laboratoires de recherche CNRS qui représentent eux-mêmes trois corps de disciplines : les sciences juridiques, les

12. Cf. Pierre VELTZ, "Logique d'entreprise et territoire : la coopération au coeur de la compétitivité". DATAR, Programme Prospective et Territoires, Groupe de prospective Activités Industrielles et Tertiaires, novembre 1993.

13. La coordination de la base est assurée par le CERVL, équipe de recherche de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux associée au CNRS et à la Fondation nationale des Sciences politiques.

sciences économiques et de gestion et la science politique. La nouvelle configuration privilégie cinq axes thématiques : l'analyse comparée des gouvernements locaux en Europe (contractualisation et gouvernement des villes...) ; les nouveaux modes de gestion (mesure de l'efficacité dans la production de services publics locaux ; gestion du risque financier ; gestion des ressources humaines...) ; les procédures et les enjeux du financement des collectivités locales (financements croisés ; fédéralisme fiscal ; comparaison européenne de la fiscalité locale sur les entreprises...) ; l'approche comparative de l'histoire de l'administration locale ; enfin, les territoires locaux et les institutions européennes (le GRALE a été l'un des membres-fondateurs, en 1994, du Consortium Européen pour les Etudes Fédérales et Régionales, qui constitue l'une des instances d'expertise auprès du tout récent Comité des Régions). Cette évocation succincte n'a d'autre visée que celle de montrer l'intérêt non seulement théorique mais également pratique des recherches appelées à se développer au cours des prochaines années et dont la plupart, inévitablement, seront conduites en étroite collaboration avec des représentants... de collectivités locales.

Quelques avenues ont été tracées, évidemment trop peu nombreuses et insuffisamment reliées entre elles pour qu'il soit possible d'apporter une réponse sinon définitive du moins pleinement argumentée à la question inscrite dans le titre : les relations qui ne cessent de se développer entre le milieu universitaire et celui de l'action politique et administrative s'établissent-elles sur le mode de l'antagonisme ou sur celui de la contractualisation ? Non seulement les situations sont contrastées mais leur lecture et leur interprétation sont évidemment fonction des postures respectives de chacun des groupes d'acteurs, de sa conception du savoir expert et/ou savant et de ses usages... On ne saurait donc prétendre avancer une conclusion univoque d'un processus éminemment mouvant et multiforme, sinon pour constater que se constituent sur des modes diversifiés des axes de collaboration et des systèmes d'alliances où le praticien, en toute légitimité, cherche finalement moins un savoir savant qu'un mode de raisonnement apte au renouvellement des problématiques et qui laisse intacte une approche praxéologique du savoir.¹⁴

14. Cf. Jean-Claude THOENIG, "L'appropriation d'un savoir savant par les responsables de la gestion locale : le cas de la sociologie des organisations." Communication présentée au colloque du Centre de Recherches politiques de la Sorbonne sur "Le métier d'élu local", mai 1994.
